

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Code CNW 01

Intégration en emploi des personnes immigrantes

Les ministres Kathleen Weil et Julie Boulet présentent de nouveaux services aux entreprises

Québec, le 12 avril 2011 – La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, M^{me} Kathleen Weil, et la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M^{me} Julie Boulet, ont présenté aujourd'hui de nouveaux services destinés aux entreprises québécoises qui visent notamment à faciliter le recrutement d'une main-d'œuvre immigrante qualifiée répondant aux besoins des entreprises et à outiller ces dernières afin de faciliter l'intégration du personnel immigrant à son nouveau milieu de travail.

« Selon les prévisions d'Emploi-Québec, de 2010 à 2014, 740 000 postes devront être pourvus au Québec. Une part importante des emplois disponibles sera occupée par des personnes immigrantes. C'est pourquoi le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale travaille activement, en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, à trouver des solutions qui permettront d'améliorer l'offre gouvernementale en matière de soutien aux entreprises. Notre objectif est d'aider les entreprises du Québec à recruter et à maintenir en emploi des personnes immigrantes, afin qu'elles puissent combler leurs besoins de main-d'œuvre », a souligné la ministre Julie Boulet.

« Ces dernières années, nous avons accentué le recrutement de travailleurs qualifiés et les résultats commencent à porter leurs fruits. Les entreprises québécoises pourront avoir accès à tous ces talents pour assurer leur croissance. Les outils que nous proposons aujourd'hui répondent d'ailleurs à plusieurs des besoins qu'elles ont exprimés. Les travailleuses et travailleurs immigrants peuvent aussi être un atout pour nos régions, en contribuant à leur dynamisme tout en participant à notre enrichissement collectif », a ajouté la ministre Kathleen Weil.

Les nouveaux services aux entreprises offerts par le MICC et le MESS sont :

1. Passerelle pour l'emploi en région

Lorsque la main-d'œuvre dont ils ont besoin n'est pas disponible dans leur région, les employeurs peuvent faire connaître leurs offres d'emploi auprès des personnes immigrantes de la grande région de Montréal grâce à la *Passerelle pour l'emploi en région*. Au nombre des activités liées à ce projet, mentionnons les séances d'information offertes par des représentants régionaux à la Bibliothèque nationale du Québec, à Montréal.

2. Placement en ligne – Volet international

Lorsque les besoins en main-d'œuvre qualifiée ne peuvent pas être comblés au Québec, les entreprises peuvent avoir recours au service de *Placement en ligne – Volet international*. Complément au placement en ligne déjà bien connu d'Emploi-Québec, ce nouveau service permet aux employeurs d'avoir accès aux candidates et candidats à l'immigration déjà sélectionnés par le Québec. L'embauche pourrait se conclure avant même leur arrivée au Québec.

3. Guide pratique du recrutement international

Les entreprises qui veulent réaliser leur propre démarche de recrutement à l'international peuvent se référer à l'information et aux indications du *Guide pratique de l'entreprise* élaboré à leur intention et disponible dans Internet.

4. Diversité +

Pour faciliter l'intégration durable des personnes immigrantes dans leur nouveau milieu de travail, un nouvel outil est disponible en ligne : la trousse sur la gestion de la diversité *Diversité +*. Conçue en collaboration avec le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, cette trousse fournit des conseils et des renseignements et identifie les autres ministères et institutions gouvernementales qui offrent des services en matière de gestion de la diversité.

Soulignons que ces nouveaux services viennent bonifier les services aux entreprises déjà offerts respectivement par les deux ministères.

En 2010, le Québec a accueilli près de 54 000 personnes immigrantes. C'est une immigration jeune et porteuse d'avenir : 69 % de ces nouveaux arrivants ont moins de 35 ans; ils sont majoritairement francophones, 65 % ayant déclaré connaître le français à leur arrivée; ils sont scolarisés, 66 % détenant 14 ans et plus de scolarité.

L'information sur les nouveaux services se trouve dans les sites micc.gouv.qc.ca et emploiquebec.gouv.qc.ca.

-30-

Sources :

Renaud Dugas
Attaché de presse
Cabinet de la ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles
514 873-9940

Nicolas Murgia
Attaché de presse
Cabinet de la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
et ministre responsable de la région de la Mauricie
418 643-4810

Renseignements pour les médias :

Anne-Frédéric Laurence
Relations médias
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles
514 940-1630

François Lefebvre
Relations médias
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
418 643-9796